

25 février 2026

Publication des indicateurs de l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

SMABTP publie les résultats de l'index égalité professionnelle pour l'année 2025. La note obtenue est de 90 sur 100. La part des femmes au sein des instances dirigeantes est de 23 % et de 23 % parmi les cadres de direction.



crédit photo : Adobe Stock

L'Unité Economique et Sociale (UES) SMA obtient au titre de l'année 2025 une **note de 90 sur 100 pour le calcul de l'index égalité professionnelle femmes/hommes institué par les pouvoirs publics.**

Il s'agit d'un résultat de très bon niveau, identique à celui de l'année dernière, et qui traduit une réelle stabilité dans la politique sociale menée en matière d'égalité professionnelle.

L'analyse s'effectue par grande catégorie socioprofessionnelle (CSP) et selon les 5 indicateurs réglementaires suivants :

1. **Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes** (résultat obtenu : 35/40)
2. **L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes** (résultat obtenu : 20/20)
3. **L'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes** (résultat obtenu : 15/15)
4. **Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité** (résultat obtenu : 15/15)
5. **Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations** (résultat obtenu : 5/10)

Publication des écarts de représentation entre les femmes et les hommes

Un 6^{ème} indicateur a été créé à partir de l'année 2021, pour être publié en 2022, et ne rentre pas dans le calcul évoqué ci-dessus.

Il s'agit des écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les cadres membres des instances dirigeantes. Au titre de l'exercice 2025, dont les résultats sont publiés en 2026, l'UES SMA obtient les résultats suivants :

Pour la part des femmes :

- **Au sein des instances dirigeantes (Comité de Direction et Comité Exécutif)**
: 23 %
- **Parmi les cadres de direction (hors Comité de Direction et Comité Exécutif)**
: 23 %

Pour la part des hommes :

- **Au sein des instances dirigeantes (Comité de Direction et Comité Exécutif)**
: 77 %
- **Parmi les cadres de direction (hors Comité de Direction et Comité Exécutif)**
: 78 %

Conformément à la loi, les résultats de l'index professionnel et ceux du 6^{ème} indicateur seront publiés sur le site internet de l'UES SMA et télédéclarés sur celui du Ministère du Travail.